



Commune urbaine de 123 704 habitants située en Lorraine comptant 9245 enfants scolarisés dont 3699 maternelles et 5546 élémentaires

Projet communal :

La commune a signé le PEDT pour la rentrée 2013 et a toutes les compétences sur les trois temps éducatifs.

Population :

70001-250000

Type : Urbain (grande ville avec quartiers « politique de la ville »)

Région (avant le 1^{er} janvier 2016): Lorraine

Présentation résumée :

La commune a fait le choix, après concertation avec ses partenaires institutionnels, les parents et les enseignants, d'avoir une régularité d'organisation tous les jours et de prolonger le périscolaire du soir en y englobant le nouveau périscolaire. Et, la cinquième matinée est le mercredi avec un horaire un peu décalé (9h/12h).

La ville a développé depuis 2008 un projet éducatif local (PEL) et l'accueil sur la pause méridienne et le périscolaire qui n'avait pas été organisé auparavant.

Elle a porté une attention particulière à la qualité de la pause méridienne.

Le mercredi, ce sont les accueils de loisir sans hébergement (ALSH) qui assurent le repas pour les enfants inscrits.

Chaque journée scolaire a été allégée.

Une très forte coordination ville/Education nationale existe.

Nombre d'écoles concernées (maternelles et élémentaires):

72 écoles (38 maternelles et 34 élémentaires)

Nombre d'enfants concernés :

9245 enfants scolarisés (3699 maternelles et 5546 élémentaires)

Temps éducatifs couverts par le PEDT:

- Périscolaire englobant les 3 heures dégagées par la nouvelle organisation du temps scolaire (N.A.P.)
- Temps scolaire

Thématiques périscolaires couvertes par le PEDT :

- Activités physiques et sportives
- Activités artistiques et culturelles
- Activités scientifiques / techniques
- Ateliers de lecture
- Jeux de stratégie (échecs, dames, ...)
- Jeux collectifs ou en extérieur
- Citoyenneté

- Développement durable
- Informatique
- Aide aux leçons
- Jeux calmes, repos, détente

Forme d'organisation des activités :

- Accueil de loisirs périscolaire (déclaré) (dit ALSH – accueil de loisirs sans hébergement)
- Ateliers (mono activité)
- Etude surveillée et CLAS (contrat local d'accompagnement scolaire)
- Accueil, garderie

Locaux mobilisés dans et hors l'école :

- Ecole : classe, gymnase, salle informatique, salle d'activité, restaurant, cour et préau,
- Extérieur : Locaux d'ALSH municipaux et associatifs, gymnase, stade, école de musique, école d'art, bibliothèque, médiathèque, musée,

Services municipaux concernés par les activités du PEDT :

Education, restauration scolaire, sport, culture, politique de la ville, espaces verts,

Associations locales mobilisées dans le PEDT (intervenant):

MJC, Centre social, école de musique, école d'arts, clubs sportifs

Autres associations locales:

Associations artistiques et culturelles

Associations partenaires :

- Associations agréées au niveau national ou local « jeunesse éducation populaire »
- Fédérations sportives agréées

Statut des intervenants dans les activités du PEDT :

- Agents territoriaux
Dont ATSEM
- Animateurs extérieurs recrutés par la municipalité
- Animateurs associatifs

Axes des projets d'école pris en compte par le PEDT (actions partenariales et références du socle commun de connaissances, de compétences et de culture) :

Lecture-écriture, éducation artistique et culturelle (EAC), éducation au développement durable, sports, mathématiques-sciences, technologies de l'information et de la communication, citoyenneté, vivre ensemble, éducation à la santé

Les opérateurs en charge du PEDT :

- Prise en charge directe par la collectivité : oui, majoritairement
- Délégation à une association : oui, partiellement
 - : associations locales

Coordinateur du PEDT : oui

Statut : fonctionnaire titulaire

Référent par site et par école : oui, municipal

Comité de pilotage institutionnel du projet :

Participants :

- Elus de la commune
- Institutions (Education nationale, CAF, DDCS, etc..)

Fréquence des réunions : Deux fois par an

Comité de coordination technique et de suivi: oui

Participants

- Cadres / Techniciens de la commune
- Directeur d'école
- IEN
- Directeur ACM déclaré
- Responsables associatifs
- Parents délégués volontaires
- Elus référents de la commune

Fréquence des réunions : Deux fois par an

La coordination quotidienne est assurée par un chargé de mission PEL/PEDT en lien étroit avec un IEN délégué. Et, des groupes de travail ouverts par thème et par sujet sont mobilisés.

Existence d'accueil de loisirs périscolaire déclaré (dit ALSH) dans le PEDT: Oui

Temps concernés (soir, 3 heures réformes (N.A.P.), mercredi et extra-scolaire).

Organisateur municipal et associatif

Concertation :

Avant, pendant, bilan

Avec qui ? Avec les parents, les enseignants, les associations et les partenaires institutionnels, en particulier l'éducation nationale.

Modalités :

Des réunions dans les écoles et les quartiers ont été organisées en amont. Les réseaux sociaux (Chat, espace d'échanges, ...) et les conseils d'écoles ont aussi été mis à contribution.

Un comité de suivi et d'évaluation avec les acteurs éducatifs de la ville s'est réuni régulièrement en amont.

L'information des parents a été renforcée (guide, lettre, projets d'animation en ligne...).

Articulation avec d'autres projets :

PEL, PRE, CEL, CEJ,

Dates de lancement du PEDT :

Du PEL : 2010

Modalité d'évaluation :

Un comité de suivi et d'évaluation ouvert existe et se réunit deux fois par an. Des objectifs sont définis et des indicateurs sont en cours d'élaboration.

Qui évalue ? La direction de l'éducation en continu et le comité de suivi où les parents, les associations et les écoles sont représentés.

Evaluation partagée : oui

Eléments qualitatifs (points forts du projet) :

- **Qualité de la démarche du projet (diagnostic/suivi/évaluation)**

Une concertation très importante et multiforme a permis de mobiliser tous les acteurs et de dépasser des oppositions initiales.

Elle se poursuit à travers un comité de suivi et des liens réguliers avec les conseils d'école.

Le PEDT a été précédé de deux ans par un PEL et a donc prolongé sa démarche récente.

Une forte coopération institutionnelle a permis de dépasser les difficultés.

Elle se produit en continu avec un IEN délégué à cette mission.

L'articulation temps scolaire et périscolaire / projets d'école et périscolaire/ socle commun est très affirmée.

Des activités calmes ont été introduites sur le temps de midi.

- **Adaptation aux caractéristiques de la commune**

Une forte attention a été portée sur la pause méridienne peu investie sur cette commune. La réforme a été un accélérateur de cette évolution.

Il en est de même pour l'école maternelle en particulier pour les petits et la gestion de la sieste à cheval et en articulation entre les temps scolaire et périscolaire.

Une réflexion partagée est engagée sur l'adaptation et l'aménagement des espaces et des locaux avec un plan d'investissement pluriannuel.

- **Utilisation des ressources locales**

La commune a cherché à mobiliser toutes les ressources éducatives locales pour répondre aux besoins. Elle s'implique directement dans la coordination avec l'Education nationale.

- **Pistes d'évolution**

Le comité de suivi et d'évaluation doit faire des propositions d'évolution en fonction des premiers résultats constatés.

Organisation des horaires dans le cadre du PEDT (maternelle et élémentaire) :

Horaires école maternelle

	7h30	8h30	11h45	13h45	15h45	18h
Lundi	accueil	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire	périscolaire	
Mardi	accueil	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire	périscolaire	
Mercredi	7h30 accueil	9h temps scolaire	12h	Périscolaire du mercredi		
Jeudi	7h30 accueil	8h30 temps scolaire	11h45 pause méridienne	temps scolaire	périscolaire	
Vendredi	accueil	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire	périscolaire	

Horaires école élémentaire

	7h30	8h30	11h30	13h30	15h45	18h30
Lundi	garderie	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire	périscolaire	
Mardi	garderie	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire	périscolaire	
Mercredi	garderie	temps scolaire	périscolaire			
Jeudi	garderie	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire	périscolaire	
Vendredi	garderie	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire	périscolaire	